58 rue de Monceau 75008 Paris Email : contact@applyformation.fr



Annexe 1 : Programme de formation

Nom de la session : Formation Excel Intermédiaire

DURÉE ET LIEU DE FORMATION

Durée en heures : 14 heures
Lieu : à distance ou en entreprise

• Financement : Opco sur demande de devis

PUBLIC CONCERNÉ

- Utilisateurs ayant des connaissances de base en Excel et souhaitant aller plus loin.
- Professionnels nécessitant une analyse de données plus poussée dans leur travail.
- Toute personne souhaitant optimiser leur utilisation d'Excel pour des tâches plus complexes.

PRÉREQUIS

- Maîtrise des fonctions de base d'Excel, telles que l'utilisation de formules simples, la gestion des feuilles de calcul, et la création de graphiques basiques.
- Connaissance des fonctionnalités de base d'Excel (niveau débutant).
- Logiciel requis : Microsoft Excel

ACCESSIBILITÉ

L'accessibilité dans la formation est essentielle pour permettre à tous, y compris aux personnes en situation de handicap, de bénéficier pleinement des opportunités d'apprentissage. Pour toute personne en situation de handicap, veuillez nous contacter. **Délai d'accès** : 15 jours

CONDITIONS D'INSCRIPTION

 Après un premier contact au 06.71.18.73.04 où nous vérifierons vos attentes et votre positionnement, vous recevrez un devis et la convention de formation professionnelle à signer.

58 rue de Monceau 75008 Paris Email : contact@applyformation.fr



DESCRIPTION

 La formation "Excel Intermédiaire" est conçue pour les utilisateurs ayant une connaissance de base d'Excel et souhaitant développer des compétences plus avancées. Ce programme vous permettra d'approfondir vos connaissances et de maîtriser des fonctionnalités essentielles pour gérer des données de manière efficace, créer des tableaux dynamiques, utiliser des fonctions avancées, et automatiser des tâches simples avec des outils tels que les macros.

OBJECTIFS

- Approfondir la connaissance des fonctions et formules avancées d'Excel.
- Apprendre à créer et manipuler des tableaux croisés dynamiques pour l'analyse de données.
- Utiliser des outils d'analyse de données tels que les filtres avancés et la validation de données.
- Automatiser des tâches récurrentes à l'aide des macros de base.
- · Améliorer la présentation des données avec des formats conditionnels et des graphiques avancés.

COMPÉTENCES VISÉES

- Maîtrise des fonctions avancées d'Excel pour une gestion efficace des données.
- Compétence en création et utilisation de tableaux croisés dynamiques.
- Capacité à analyser des données complexes avec des outils avancés.
- Automatisation de tâches à l'aide de macros.
- Amélioration de la présentation des données avec des techniques avancées de mise en forme.

Module	Modalité	Durée	Dates
Fonctions Avancées et Gestion des Données	Inter/Intra	7h	À définir
Analyse de Données et Automatisation	Inter/Intra	7h	À définir

58 rue de Monceau 75008 Paris Email:

contact@applyformation.fr



CONTENU DE LA FORMATION

Date : Horaire (Jour 1) - 1. Fonctions Avancées et Gestion des Données (7 heures)

Module 1 : Rappels et Fonctions Avancées

Contenu:

- Rappels et Fonctions Avancées.
- o Introduction aux fonctions avancées : RECHERCHEV, INDEX, EQUIV, SI, ET, OU.
- Utilisation des fonctions de texte et des fonctions de date.

Module 2 : Gestion des Données

Contenu:

- Tri et filtrage avancés.
- Utilisation des outils de validation des données pour garantir la qualité des entrées.
- Consolidation des données de plusieurs feuilles.

Module 3: Mise en Forme Conditionnelle

Contenu:

- Création de règles de mise en forme conditionnelle avancée.
- Utilisation des barres de données, jeux d'icônes et échelles de couleurs.

Date : Horaire (Jour 2) - 2. Analyse de Données et Automatisation (7 heures)

Module 4 : Tableaux Croisés Dynamiques

Contenu:

- Création et modification de tableaux croisés dynamiques.
- Utilisation des segments et des chronologies pour filtrer les données.
- Calculs personnalisés dans les tableaux croisés dynamiques.

Module 5 : Graphiques Avancés

Contenu:

- Création de graphiques complexes : graphiques combinés, graphiques en cascade.
- o Utilisation des graphiques sparkline pour l'analyse de tendance rapide.
- Personnalisation avancée des graphiques pour des présentations percutantes.

Module 6: Introduction aux Macros

Contenu:

- Enregistrement et exécution de macros simples.
- Introduction à l'éditeur de macros et aux bases du langage VBA (Visual Basic for Applications).

Module 7 : Analyse de Scénarios

Contenu:

- o Utilisation des outils d'analyse de scénarios : valeurs cibles, tables de données, solveur.
- Création de simulations pour la prise de décision.

Évaluation et Bilan

- Évaluation Initiale: Test de positionnement pour adapter le contenu de la formation aux besoins des participants.
- Évaluations continues: Quiz de fin de module pour évaluer la compréhension des concept. Évaluation pratique des compétences acquises à travers des exercices et cas pratiques.
- Évaluation Finale : Mise en situation globale pour évaluer l'acquisition des compétences.
- Bilan Personnalisé: Entretien individuel pour faire le point sur les compétences acquises et les axes d'amélioration.
- Attestation de formation : remise à la fin du parcours.

58 rue de Monceau 75008 Paris Email : contact@applyformation.fr



ORGANISATION DE LA FORMATION

Équipe pédagogique :

Melle Dounia BELHADJ, responsable pédagogique 06.71.18.73.04 disponible aussi par Tchat sur www.applyformation.fr Formation dispensée par un formateur expérimenté et professionnel. Son CV est disponible sur simple demande.

Directive pédagogique :

La formation devra suivre l'ordre des modules pour le bon déroulement et l'efficacité de l'apprentissage.

- Ressources pédagogiques et techniques prévues :
- formation synchrone
- fourniture des supports de formation :
 - Intégration de vidéos, de présentations interactives, et d'autres supports multimédias pour diversifier les méthodes d'apprentissage et rendre le contenu plus attractif.
 - · Utilisation d'outils numériques et de logiciels de gestion pour des démonstrations en temps réel
 - Utilisation d'exercices ludiques, de travaux pratiques et de quiz interactifs pour renforcer les connaissances et encourager l'engagement des apprenants.
 - Utilisation de ressources imprimées ou numériques telles que des livres, des manuels, des articles académiques pour approfondir les connaissances sur des sujets spécifiques.

Mise à jour du programme Le 29/08/2024

58 rue de Monceau 75008 Paris

E-mail:contact@applyformation.fr

Tél: +33671187304



Règlement Intérieur

Article 1 - Objet et champ d'application

Conformément aux dispositions des articles L.6352-3, L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du Travail, le présent règlement a pour objet de déterminer les principales mesures applicables en matière de santé, de sécurité et de discipline aux stagiaires de l'organisme de formation, dénommé ci-après.

Tout stagiaire doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

Toutefois, lorsque la formation se déroule dans une entreprise déjà dotée d'un règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce règlement.

Article 2 - Hygiène et sécurité

Chaque stagiaire doit veiller au respect des consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité, sous peine de sanctions disciplinaires.

Il leur est interdit de manger durant la session de formation.

Alcool et produits stupéfiants

La consommation de produits stupéfiants ou de boissons alcoolisées est strictement interdite.

Il est également interdit de participer à la formation en état d'ivresse ou sous l'emprise de produits stupéfiants.

Interdiction de fumer ou de vapoter

Il est interdit de fumer ou de vapoter (utilisation d'une cigarette électronique) durant la formation.

Les stagiaires sont toutefois autorisé e s pendant leur temps de pause à aller fumer ou vapoter.

Article 3 - Horaires, absences et retards

Les horaires de la formation seront communiqués aux stagiaires au préalable. Les stagiaires sont tenu·e·s de respecter ces horaires. Sauf autorisation express, les stagiaires ne peuvent pas s'absenter pendant les heures de formation. L'émargement devra être fait au début ou à la fin de chaque atelier selon la pratique de l'organisme de formation.

En cas d'absence ou retard, les stagiaires en informent dans les plus brefs délais l'organisme de formation et s'en justifier.

L'employeur du stagiaire est informé des absences dans les meilleurs délais qui suivent la connaissance par l'organisme de formation.

De plus, pour les stagiaires dont le coût de la formation est pris en charge par un financeur externe (OPCO, Pôle Emploi, Caisse des Dépôts), les absences non justifiées entraînent une retenue sur la prise en charge du coût de la formation, proportionnelle à la durée de l'absence.

Article 4 - Comportement

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations.

À titre d'exemple, il est formellement interdit aux stagiaires :

- De modifier, d'utiliser à une fin tierce ou de diffuser les supports de formation sans l'autorisation express de l'organisme de formation :
- De modifier les réglages des paramètres de l'ordinateur ou de logiciel ;
- D'utiliser leurs téléphones portables durant les sessions à des fins autres que celles de la formation.

Article 5 : Accès

Il leur est interdit d'être accompagné·e·s de personnes non inscrites à la formation.

Article 6 - Utilisation du matériel

Tout·e stagiaire est tenu·e de conserver en bon état le matériel et la documentation mis à la disposition par l'organisme de formation. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet.

58 rue de Monceau 75008 Paris

E-mail: contact@applyformation.fr

Tél: +33671187304



Il est formellement interdit de diffuser les codes personnels nécessaires pour se connecter à l'espace extranet ou autres plateformes. A la fin du stage, le la stagiaire est tenu e de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation ou présents sur son extranet.

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée que pour un strict usage personnel.

Il est formellement interdit pour le la stagiaire, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Article 7 - Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après, sans nécessairement suivre l'ordre de ce classement :

- rappel à l'ordre ;
- avertissement écrit ;
- blâme :
- exclusion temporaire de la formation ;
- exclusion définitive de la formation.

L'organisme de formation informe de la sanction prise le cas échéant : l'employeur du de la stagiaire ou l'administration de l'agent stagiaire ; et/ou le financeur du stage.

Article 8 - Procédure disciplinaire

En application de l'article R.6352-4 du Code du Travail, « aucune sanction ne peut être prononcée à l'encontre du stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui ».

Lorsque l'organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque le la stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéresser contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du de la stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le.la stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation. La convocation mentionnée à l'article précèdent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au à la stagiaire : celui.celle-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'organisme de formation, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le la stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui elle et, éventuellement, qu'il elle ait été convoqué(e) à un entretien et ait eu la possibilité e de s'expliquer devant un Commission de discipline.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après avis de la Commission de discipline.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au à la stagiaire sous forme lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge. L'organisme de formation informe concomitamment l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Article 9 : Publicité

Le présent règlement est affiché dans les locaux et sur le site internet de l'organisme de formation. En outre, un exemplaire est remis à chaque stagiaire.

Fait à Paris. le

Signature du stagiaire